



Guy Trésallet
Secrétaire général

Communiqué de presse

Prime de 2000€ pour attirer les profs dans les collèges de 4 communes du 93, ou quand l'irresponsabilité et la méconnaissance des dossiers mettent en cause tout le travail de revalorisation de l'image du département mené depuis des années

Sans aucune concertation, le nouveau DRH de l'académie de Créteil prétend avoir seul, la réponse à l'un des problèmes les plus lourds, le logement des personnels enseignants !

Il annonce lors de l'élaboration de la circulaire académique (circulaire établissant les règles d'affectation sur l'académie de Créteil, envoyée à tous les enseignants de France qui viennent d'être nommés sur l'académie de Créteil), qu'une prime de 2000€ par an, pendant 3 ans, serait «offerte» aux jeunes enseignants néo-titulaires qui postuleraient (et seraient affectés) sur les collèges de 4 villes du département, s'engageraient simultanément à y rester 3 ans et à habiter en Seine Saint Denis.

Mesure ségrégative :

Pourquoi réservée à une première affectation ?

Pourquoi limitée à un logement dans le 93 ?

Pourquoi uniquement sur des affectations en collège et pas aussi en lycée ou lycée professionnel ?

Quid des Co Psy et des CPE ?

Mesure de stigmatisation :

Alors qu'il s'agit d'une circulaire rectorale, cette prime ne concerne que la Seine Saint Denis! Pire 4 communes (Stains, Saint-Denis, Pierrefitte et Villetaneuse), pourquoi uniquement celles-ci ?

Quel effet une telle présentation peut bien avoir sur de jeunes collègues, la plupart du temps propulsés sans qu'ils l'aient choisi sur une académie à la réputation difficile ? 2000 € pour venir enseigner sur ces collèges, il faut vraiment que ce soit encore plus dur qu'ailleurs !

Mesure prise sans aucune concertation :

Alors que devant les représentants des personnels, le DRH laisse entendre que sa proposition est le résultat d'une concertation avec le Préfet de Seine Saint Denis et les Maires concernés, personne ne semble au courant, ni les municipalités, ni le Président de Plaine Commune (communauté dont dépendent les 4 communes)

Mesure prise autoritairement, sans garantie de financement :

Et c'est sans doute là l'un des points les plus choquants. Interrogé sur le financement, le DRH répond qu'il s'agit de fonds ASIA (Action Sociale Académique).

Bémol : la dernière réunion de la commission concernée par la gestion de ces fonds sociaux (la Commission Académique d'Action Sociale) n'a pas été saisie. A la suite de nos interventions, en catastrophe, ce point est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Problème : elle se tient le 25 mars et la circulaire sera déjà publiée !

De quel droit le DRH d'une académie peut décider de « puiser dans la caisse » avant toute concertation avec les élus membres de cette commission ? Nous ne pouvons accepter l'instrumentalisation de l'action sociale à des fins de GRH !

Mesure à la limite de la malhonnêteté :

Prétendre que cette aide permet « de s'installer dans un logement ... proposé par l'établissement ou l'Inspection Académique » laisse entendre que l'offre existe, du moins que les autorités rectorales ont fait le nécessaire pour que des logements soient disponibles. Tout ça alors qu'il y a 60 000 demandeurs de logement social en Seine Saint Denis, que le 5% fonctionnaires du contingent préfectoral ne suffit plus depuis des années, un peu de décence !

Prétendre qu'il s'agit de « stabiliser les équipes » alors que c'est là qu'il y a le plus de suppressions de postes annoncées pour la rentrée prochaine (51 annonces de suppressions, 24 dans ces seuls collèges, la moitié du chiffre départemental à eux seuls !) c'est pour le moins fuir ses responsabilités.

La Seine Saint Denis a besoin d'autre chose que d'effets d'annonces.

La FSU 93 alerte depuis des années sur la situation de plus en plus difficile du logement des enseignants dans le département, en particulier des plus jeunes : pour le second degré, 75% des néo titulaires entrant dans l'académie arrivent sur un poste dans le 93 ; plus de 500 demandes de logements en 2007 formulées par des enseignants (25% seulement de demandes satisfaites). Tout ça avec le recul du pouvoir d'achat et l'augmentation des loyers (+ 40% entre 1888 et 2008) !

Mais, même arrivé depuis peu, le DRH devrait savoir que des aides à l'installation existent pour l'ensemble des néo titulaires (AIP de 900€ cumulable avec une aide Région Parisienne d'un montant de 400€) ; A quoi sert cet effet d'annonce, aux conséquences lourdes, de 700€ supplémentaires, aide limitée à 100 collègues seulement ?

Lors du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 20 mars, la FSU 93 a fait part de son indignation face à une telle légèreté du nouveau DRH qui augure mal de la suite.

Elle a demandé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de faire remonter ses demandes :

- **L'annulation immédiate de cette mesure (donc son retrait de la circulaire à l'intention des nouveaux entrants) et son remplacement par une revalorisation pour tous de l'IRP (Il faut savoir que dans l'académie de Lille par exemple, elle est de 1500€)**
- **La restauration des Commissions Départementales d'Action Sociale (leur suppression, décidée sous la pression du rectorat, a conduit entre autre à la disparition des correspondants logement dans les Inspections Académiques)**
- **Une table ronde avec l'ensemble des partenaires, Education Nationale, Préfet, Elus, Offices d'HLM, collectivités locales, représentants des personnels... pour trouver de vraies réponses à la question du logement pour l'ensemble des personnels.**
- **Le respect du paritarisme et du rôle des représentants élus des personnels**

Pour la FSU 93 : Guy Trésallet Tel 06.12.30.67.18